



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/47/476  
28 septembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
Point 97 a) et b) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : APPLICATION  
DES INSTRUMENTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME; QUESTIONS  
RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES AUTRES  
MOYENS QUI S'OFFRENT DE MIEUX ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF  
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Lettre datée du 28 septembre 1992, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Lettonie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir en-joint le texte d'une lettre datée  
du 26 septembre 1992 que M. Anatolijs Gorbunovs, Président du Conseil suprême  
de la République de Lettonie, vous a adressée au sujet de la situation des  
droits de l'homme en Lettonie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de  
la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée  
générale au titre du point 97 a) et b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Aivars BAUMANIS

ANNEXE

Lettre datée du 26 septembre 1992, adressée au Secrétaire  
général par le Président du Conseil suprême de la Lettonie

J'ai l'honneur de me référer à l'entretien que nous avons eu le 25 septembre 1992 à l'occasion de ma visite au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour prononcer un discours devant l'Assemblée générale. A cette occasion, nous avons évoqué la situation des droits de l'homme en Lettonie.

Dans le discours que j'ai prononcé devant l'Assemblée générale, j'ai indiqué que la Lettonie était disposée à autoriser des experts de la Commission des droits de l'homme à examiner la situation des droits de l'homme dans ce pays. Je répondais ainsi au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie qui, dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale le 22 septembre 1992, avait notamment parlé de multiplication des pratiques discriminatoires à l'encontre des Russes, des Ukrainiens, des Bélarussiens, des Juifs et d'autres nationalités étrangères dans certains nouveaux Etats issus du territoire de l'ancienne URSS, notamment l'Estonie et la Lettonie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir user de vos bons offices auprès du Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme et du Centre pour les droits de l'homme pour faire en sorte qu'une mission d'établissement des faits par les spécialistes des droits de l'homme de l'ONU soit dépêchée en toute diligence en Lettonie.

Le Président du Conseil suprême  
de la République de Lettonie

(Signé) Anatolijs GORBUNOV

-----